

CONVENTION CLUB 2009

PRET DE TAPIS 60 M²

JLR/ /MJ

Merci de remplir en intégralité et de manière lisible les renseignements suivants

Ligue :

Nom club :

Numéro d'affiliation :

Création Club Création dojo annexe (Nb de dojos existants)
(Cocher la case correspondante)

Adresse du dojo

Adresse de livraison des tapis.....

Contact sur place : tel :

Comité d'affectation du tatami :

Si le prêt de tatami est cédé par un comité différent du lieu d'implantation du dojo mais appartenant à la même ligue, merci de nous précisez le nom du comité cédant ses droits des 60m² de tapis pour l'année.
Comité : Année 2009

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Président(e) du club.....

accepte le prêt de 60 m² de tapis, pour la mise en place d'une nouvelle salle de judo.

Si le club n'atteint pas le nombre de 35 licenciés supplémentaires en trois ans, dont 25 la première année, je restituerai les tatamis à la ligue. Dans le cas contraire, je conserverai les tapis pour 3 années supplémentaires puis de façon définitive à l'issue de cette échéance contre la somme de 1euro.

Fait à le

Signature du Président du club support de la création

Signature et cachet de la ligue
pour enregistrement

Signature et cachet du comité
pour affectation des tatamis

Envoyer une copie de cette convention au siège de la FFJDA, service Communication.
La ligue et le comité s'engagent à effectuer un suivi régulier de l'évolution des licences et en tenir informer la FFJDA.
La Fédération adressera un courrier au club doté en fin d'année civile avec copie au comité et à la ligue